

ARRÊTÉ DU MAIRE N°279/2022

Le Maire de la commune de SEYSSEL (Haute-Savoie),

Vu

- le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,
- le Code de la Route,
- **Vu** les besoins de la Commune de Seyssel (Haute-Savoie) afin de sécuriser, Rue, du Mont des Princes du 2 janvier 2023 au 7 juillet 2023
- , pour réalisation des travaux SEMCODA 50 rue du Pavillon 01300 Bourg-en-Bresse,
- qu'il importe de faciliter l'exécution de ces travaux, d'assurer la sécurité des usagers et de l'entreprise intervenante,
- l'intérêt général,

ARRÊTE

Article 1 : Afin de permettre le bon déroulement des travaux, et de sécuriser les entrées et sorties scolaires du 2 janvier au 7 juillet 2023, la circulation des poids lourds sera interdite rue du Mont des Princes, du lundi au vendredi :

- De 8h15 à 8h35
- De 11h15 à 11h35
- De 13h15 à 13h35
- De 16h15 à 16h45

→ Cette réglementation ne s'applique pas pendant les vacances scolaires.

Article 2 : Le Maître d'ouvrage SEMCODA 50 rue du Pavillon 01300 Bourg-en-Bresse, s'engage durant la période des travaux, à faire appliquer aux entreprises du chantier cet arrêté.

Article 3 : : Le Maître d'ouvrage SEMCODA, veillera à ce que les entreprises s'engagent à conserver et à rendre le domaine public en parfait état.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et aux lieux habituels dont ampliation sera adressée :

- à SEMCODA 50 rue du Pavillon 01300 Bourg-en-Bresse
- à la gendarmerie de Seyssel,
- au centre de secours de Seyssel,
- à la Communauté de Communes Usses et Rhône
- au Collège du Mont des Princes
- à l'École primaire Jules Croissard
- à SOCOTEC. ZAC. Altaïs 1 rue Callisto 74680 Chavanod

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seyssel, le 22 décembre 2022
Le Maire, Gérard LAMBERT

